



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de cure

Question orale n° 603

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le remboursement des cures thermales. Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie a rendu une présynthèse. Celle-ci vise à éclairer les enjeux d'une réforme, nécessaire au regard du dérapage des dépenses de santé d'un montant de près de 10 milliards d'euros pour 2003. Le Gouvernement se prépare à mettre en place cette réforme sans doute par voie d'ordonnance. Dans ce contexte, le spectre d'un déremboursement des cures thermales pointe de nouveau. Le thermalisme ne représente pourtant que 0,26 % des dépenses globales de l'assurance maladie et des études ont montré qu'on lui était redevable d'une consommation moindre de médicaments. A l'inverse, son rôle en matière de maintien d'un tissu socioéconomique en secteur rural n'est plus à démontrer. Il représente environ 120 000 emplois directs et indirects sur l'ensemble du territoire. Dans les Landes, avec ses 25 établissements dont une vingtaine à Dax, première ville thermale de France où se construit actuellement l'institut du thermalisme, ce secteur constitue 25 % du chiffre d'affaires total touristique. A l'heure où des études ont été lancées pour labelliser l'efficacité médicale des cures, il souhaite savoir s'il peut rassurer les professionnels du monde thermal quant à la sauvegarde du remboursement des cures.

Texte de la réponse

REMBOURSEMENT DES CURES THERMALES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dufau, pour exposer sa question, n° 603.

M. Jean-Pierre Dufau. Monsieur le ministre délégué à la famille, je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur le remboursement des cures thermales.

Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie a rendu son rapport. Celui-ci vise à éclairer les enjeux d'une réforme nécessaire au regard du dérapage des dépenses de santé d'un montant de près de 10 milliards d'euros en 2003. Le Gouvernement se prépare à mettre en place cette réforme sans doute par voie d'ordonnance.

Dans ce contexte, le " spectre " d'un déremboursement des cures thermales pointe de nouveau. Le thermalisme ne représente pourtant que 0,26 % des dépenses globales de l'assurance maladie et des études, dont certaines ont été diligentées par les caisses, ont montré qu'on lui était redevable d'une moindre consommation de médicaments. Quant à son rôle en matière de maintien d'un tissu socio-économique en secteur rural, il n'est plus à démontrer. Le thermalisme représente environ 120 000 emplois directs, indirects et induits, - cotisant pour la sécurité sociale - sur l'ensemble du territoire et à la disposition de plus de 547 000 curistes.

Dans les Landes, l'impact économique du thermalisme, ce n'est pas rien. Avec ses 25 établissements, répartis sur cinq stations, qui accueillent près de 60 000 curistes par an, ce secteur représente 25 % du chiffre d'affaires touristique et 12 % de l'emploi dans le département. Pour la seule agglomération dacquoise, avec une vingtaine d'établissements, il génère près de 9 000 emplois selon une estimation du Syndicat des établissements thermaux landais.

Dax, première ville thermale de France, accueillera les nouveaux locaux de l'Institut du thermalisme, actuellement en construction. Le financement de ce chantier d'un montant de 2,815 millions d'euros est assuré par le conseil général, le conseil régional et l'Etat. A l'heure où des études ont été lancées pour labelliser l'efficacité médicale des cures thermales sous l'impulsion conjointe de l'Association nationale des maires de communes thermales, de la Fédération thermale et climatique de France et de la Confédération nationale des exploitants thermaux, je souhaite savoir si M. le ministre de la santé est en mesure de rassurer les professionnels du monde thermal quant à la sauvegarde du remboursement des cures.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la famille.

M. Christian Jacob, *ministre délégué à la famille*. Monsieur le député, Jean-François Mattei connaît parfaitement l'impact économique du thermalisme tant au niveau des établissements eux-mêmes - environ 10 000 emplois - que des activités connexes : hôtellerie, restauration, sous-traitance, tourisme, commerce, pour environ 120 000 emplois. C'est, de surcroît, une activité vitale pour certaines villes, souvent situées dans des zones industriellement et démographiquement peu dynamiques. Il constitue parfois, pour elles, la seule activité économique.

Le thermalisme est une prestation prise en charge, pour 96 % du nombre total de journées, par l'assurance maladie. Je rappelle que l'assurance maladie finance actuellement non seulement les séjours eux-mêmes, pour un coût d'environ 200 millions d'euros, mais également, sous conditions de ressources et dans la limite d'un plafond, les frais de transport et les frais d'hébergement pour plus de 20 millions d'euros, ainsi que les indemnités journalières pour les curistes.

L'objet de la réflexion en cours, qui vise à moderniser l'assurance maladie - et qui ne fait que débiter - doit être notamment de " faire des choix ", comme y invite solennellement le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie dans son rapport. Cette réflexion concerne toutes les prestations actuellement prises en charge sans que leur efficience, c'est-à-dire le bilan coût-avantages, ait été régulièrement reconsidérée.

Il n'est pas souhaitable, vous le comprendrez, d'anticiper cette réflexion. Celle-ci sera menée avec l'ensemble des parties concernées.

Enfin, il importe que le secteur économique du thermalisme définisse aussi des axes stratégiques de développement en dehors des problématiques de remboursement par l'assurance maladie.

La diversification des activités issues du thermalisme peut être une réponse à une demande de nos concitoyens orientée vers des techniques d'entretien et de conservation d'un état de bien-être qu'un système de solidarité, confronté au renchérissement du coût des soins, ne pourra garantir dans des conditions inchangées.

En tout état de cause, M. Mattei peut vous assurer que les décisions qui seraient éventuellement prises dans ce secteur, le seraient avec le souci de prendre en compte l'impact économique que vous rappeliez et dont le Gouvernement est parfaitement conscient.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dufau.

M. Jean-Pierre Dufau. Je vous remercie, monsieur le ministre. Néanmoins, la réponse de M. Mattei ne lève pas toutes les inquiétudes car elle laisse entendre que, au-delà de la réflexion qui va s'engager en partenariat avec les établissements et les acteurs concernés, les conditions de remboursement des cures thermales pourraient être modifiées.

Par ailleurs, je souhaite appeler votre attention sur un second point, celui des conditions de ressources qui permettraient des remboursements plus forts dans certains cas. Il ne faudrait pas que, par une quelconque dérégulation, cette activité ne soit plus accessible qu'aux plus riches. Il y va de l'égalité des Français devant les soins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 603

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 2004, page 739

Réponse publiée le : 4 février 2004, page 1260

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 février 2004